



Jour de repos sur jour férié

Par **mimi21**, le **31/12/2015** à **15:45**

Bonjour,

Je suis en contrat de professionnalisation chez un opticien (3j/mois en formation) à 39h/semaine. Pour le 11/11 et le 25/12, mon patron a mis mon jour de congé (le jeudi) sur le jour férié en me prévenant 5 jours à l'avance. J'ai eu beau contester, il a prétexté être en sous effectif. Je lui ai demandé de me payer en heures sup, il a refusé.

A-t-il le droit de procéder ainsi ?

Que puis-je faire ?

C'est mon 1er emploi, je suis un peu perdue.

Merci pour votre aide.

Par **janus2fr**, le **31/12/2015** à **18:15**

Bonjour,

Si habituellement, votre jour de congé est un autre jour, l'employeur ne peut pas le modifier sur le jour férié en vue de vous spolier. Il doit exécuter le contrat de travail de bonne foi...

Par **P.M.**, le **01/01/2016** à **09:35**

Bonjour,

Il faudrait savoir quand votre contrat de professionnalisation a commencé car si vous aviez moins de 3 mois d'ancienneté, le jour férié chômé n'aurait pas forcément été payé...

Par **mimi21**, le **01/01/2016** à **12:44**

Merci pour vos réponses très rapides.

Mon contrat a commencé fin 08/15, donc + de 3 mois.

Que dois-je faire pour réclamer mes 2 jours de congés perdus et pour que cela ne se reproduise pas à nouveau ?

Mes meilleurs voeux pour 2016.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **01/01/2016** à **14:51**

Pas plus de 3 mois pour le 11/11/15...

Il n'y a pas beaucoup d'autre solution, si l'employeur refuse un arrangement amiable, ce qui me paraît vraisemblable que d'éventuellement l'assigner devant le Conseil de Prud'Hommes en demande de dommages-intérêts...